Nations Unies S/PRST/2006/14

Conseil de sécurité

Distr. générale
29 mars 2006
Français
Original: anglais et français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5400e séance, le 29 mars 2006, la question intitulée « La situation en Côte d'Ivoire », son Président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité exprime son plein appui au Groupe de travail international et endosse son cinquième communiqué final en date du 17 mars 2006. Il félicite le Premier Ministre, M. Charles Konan Banny, pour ses initiatives, prises avec la collaboration du Président Laurent Gbagbo, qui ont permis de donner un nouvel élan au processus de paix, et lui renouvelle son plein soutien. Il salue également les efforts entrepris par M. Antonio Monteiro, et encourage le Secrétaire général à nommer au plus vite un nouveau Haut Représentant pour les élections.

Le Conseil de sécurité se félicite des progrès réalisés ces dernières semaines, notamment la réunion au complet du Conseil des ministres, l'établissement de la Commission électorale indépendante, l'organisation des examens au nord du pays, et la préparation des processus d'identification des populations et de désarmement.

Le Conseil de sécurité exhorte les dirigeants politiques ivoiriens à honorer tous leurs engagements, notamment ceux pris à Yamoussoukro le 28 février 2006, et à mettre en oeuvre rapidement la feuille de route, de bonne foi et dans un esprit de confiance, en vue d'organiser des élections libres, justes, ouvertes et transparentes d'ici au 31 octobre 2006. Il souligne l'urgence qui s'attache à l'achèvement du processus d'identification, à l'établissement des listes électorales et au démarrage du programme de DDR.

Le Conseil de sécurité appelle les pays donateurs à apporter au Premier Ministre tout l'appui nécessaire pour la mise en oeuvre complète et immédiate de la feuille de route.

Le Conseil de sécurité réitère toutefois sa profonde préoccupation devant la situation dans l'ouest du pays. Il exhorte l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) à poursuivre son redéploiement dans cette région. Il appelle également au retour de cette région à l'autorité civile.

Le Conseil de sécurité condamne fermement la persistance des violations des droits de l'homme, les agressions à l'encontre de ministres du Gouvernement, les obstacles à la liberté de circulation des forces impartiales, et les messages d'incitation à la haine et à la violence dans les médias. À cet

égard, il demande aux autorités ivoiriennes, en liaison étroite avec l'ONUCI, de veiller à ce que toutes les mesures soient prises pour préserver l'indépendance de la Radio-Télévision ivoirienne. »